



Réunion du 15 décembre 2022

Présents : Mme Pinard Marilyne, MM. Perrin André, Repentin Eric, Martorell Emmanuel, Georges Cascarino

Excusé : M Jérôme Bouquet

Ladite commission s'est réunie pour la deuxième fois à Saintes à 16h le 15 décembre 2022.

Nous partageons et mettons en commun nos 4 sources d'informations.

Les informations des cartons blancs, rouges et les suspensions, pour chaque club de D1, D 2, D3, sont comparées et sont établies.

Nous établissons le total des pénalités cumulées pour chaque club pour les 15 premières journées. Le cumul est arrêté à la date du 05 décembre 2022.

A l'issue de cette réunion, comme convenu, pour information et prise de conscience, chaque club sera avisé, individuellement, des points de pénalités cumulés durant ces 15 premières journées de leur championnat respectif.

A la date du 15 décembre, 6 clubs sur 96 clubs cumulent plus ou égalent 11 points de pénalités.

Ils perdraient d'ores et déjà un point sur leur total en fin de championnat.

Neuf clubs sur 96 clubs n'ont perdu aucun point de pénalités.

Le retrait possible de points dans les classements, sera effectif dans les classements, seulement à la fin des matchs de la saison 2022 / 2023, après validation du Comité directeur du District.

La prochaine réunion de la commission sera courant mars 2023.

Toute question, toute interrogation sur l'application du règlement du Fair Play peuvent être formulées au numéro de téléphone : 06 65 17 24 92.

Réunion finalisée à 18h00.

Le Président de séance

Georges Cascarino

Le secrétaire de séance

Eric Repentin